

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à 18H00, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 MAI 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

15

MEMBRES PRESENTS :

13 puis 12 à partir de 19h00

POUVOIRS :

02 puis 03 à partir de 19h00

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, Mme Isabelle LEMARCHAND (jusqu'à 18H50), M. Michel LEJETTE, M. Alain THOMINE, M. Marc MOUCHEL, M. Jean-Paul MAZE, Mme Carole GOSSWILLER, M. Michel HOCHET, M. Philippe PICOT, Mme Caroline PEYRACHE, Mme Catherine NOËL.

POUVOIRS :

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par M. Michel LEJETTÉ

M. André POTTIER est représenté par M. Marc MOUCHEL

Mme Isabelle LEMARCHAND est représentée par Mme Carole GOSSWILLER à partir de 19h00.

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2017 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **PEDT 2017/2020**
- **Demande de subvention**
- **Convention de subvention FRANCAS**
- **Acquisition d'un véhicule**
- **Remboursement GROUPAMA**
- **Maison pluri professionnelle (cabinet médical)**
- **Création d'un service au budget général de la commune**
- **Aménagement RD 116**
- **Règlement du mini-stade**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

2017-57 PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2017-2020

Mme Isabelle LEMARCHAND rappelle à l'assemblée que la réforme des rythmes scolaires est opérationnelle depuis la rentrée 2014 dans l'ensemble des écoles publiques et dans les écoles privées volontaires. La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'Éducation peuvent être organisés dans le cadre d'un projet éducatif de territoire

(PEDT). Mme LEMARCHAND nous informe qu'une réunion s'est tenue le mardi 2 courant afin d'élaborer le PEDT pour la période 2017-2020 en présence des membres de la commission des écoles, des enseignants et des FRANCAS, les parents, bien qu'invités à cette réunion, n'étaient pas présents. Mme LEMARCHAND a regretté ce manque d'investissement de ces derniers. Le PEDT 2017-2020, dans la continuité du précédent, propose une offre d'activité péri-éducative au service du développement global de l'enfant et d'agir pour la réussite scolaire de tous les enfants. Mme LEMARCHAND propose donc au Conseil de valider l'avis de la commission Éducation et d'adopter le PEDT 2017-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Éducative en date du 2 mai 2017 pour la validation du PEDT 2017-2020,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les orientations éducatives proposées par le comité de pilotage du Projet Éducatif De Territoire (PEDT).
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents contractuels en lien avec le PEDT et notamment la convention 2017-2020 avec les services de l'État.
- **DE DÉSIGNER** parmi les membres du Conseil municipal pour siéger au comité de pilotage : M. PHILIPPART, Mme LEMARCHAND, Mme MUÑOZ et Mme PEYRACHE.

DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-58 DEMANDE DE SUBVENTION

Mme LEMARCHAND donne lecture au Conseil d'une demande de subvention du club de Handball du canton de Saint Pierre Église dont un jeune de notre commune est licencié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **REFUSE** le versement d'une subvention au club de Handball du canton de Saint Pierre Église.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-59 CONVENTION DE SUBVENTION FRANCAS

Mme Isabelle LEMARCHAND présente au Conseil une convention à conclure entre notre commune et les FRANCAS ayant pour but de créer un espace « jeunes » pour les ados de 12/16 ans sur notre commune. Un adulte référant sera chargé d'aller au-devant des ados pour proposer une offre socio-éducative diversifiée : accueil, activités, relations humaines, ... Pour l'instant, cet espace s'installerait dans la salle de la Chênevière. Le coût estimé pour la commune est de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme LEMARCHAND

- **ACCEPTE** le coût estimé de 6 000 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-60 ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TRANSPORT

Mme Carole GOSSWILLER informe l'assemblée qu'il convient de se doter d'un véhicule de transport de 9 places afin de permettre différents déplacements de personnes tant dans le cadre des activités périscolaires, des activités des différentes associations de la commune, mais aussi du personnel communal et des élus devant suivre des formations.

Mme GOSSWILLER présente au Conseil trois devis :

- *SAS SCAUTO à TOURLAVILLE (50110)*, Trafic Passenger, 39 000 km, diesel, année 2015, 21 931.76 € TTC
- *GARAGE AMAND à THURY-HARCOURT (14220)*, Trafic Renault, 2 132 km, diesel, année 2017, 27 900.00 € TTC
- *RENAULT VIRE à VIRE (14500)*, Trafic Renault, 41 969 km, diesel, année 2015, 21 990.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations données par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** l'acquisition d'un véhicule de transport 9 places
- **ACCEPTE** le devis du concessionnaire SAS SCAUTO d'un montant de 21 931.76 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-61 REMBOURSEMENT GROUPAMA

Mme GOSSWILLER informe le Conseil Municipal que la compagnie d'assurances GROUPAMA procède au règlement d'un bris de vitre à l'école.

Le remboursement s'élève à la somme de 446.38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le remboursement de la compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant de 446.38 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder à l'encaissement.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-62 MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE ET BIBLIOTHEQUE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement de la maison de santé pluri professionnelle et de la bibliothèque (plan établi par M. Denis METIVIER, maître d'œuvre).

Pour la bibliothèque, le plan est identique à la première présentation faite par l'architecte.

- Estimation pour la construction d'une bibliothèque : 217 785.00 € HT soit 261 342.00 € TTC

Pour la maison de santé pluri professionnelle, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aménager l'étage de la maison afin de créer un cabinet supplémentaire, portant ainsi le nombre à 4 cabinets. Il

conviendrait donc d'équiper la structure d'un ascenseur pour permettre l'accès au 1^{er} étage aux personnes à mobilité réduite.

- Estimation pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle :
 - RDC uniquement : 180 590.00 € HT soit 216 708.00 € TTC
 - RDC et étage : 243 580.00 € HT soit 292 296.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire
- **ACCEPTÉ** la création d'un étage portant à 4 le nombre de cabinets
- **ACCEPTÉ** les estimations de l'architecte soit 217 785.00 € HT (216 708.00 € TTC) pour la construction d'une bibliothèque et 243 580.00 € HT (292 296.00 € TTC) pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Isabelle LEMARCHAND quitte la séance à 19h00.

2017-63 CREATION D'UN SERVICE AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE INSTITUTE « MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE »

Mme VASTEL, secrétaire générale, informe que les travaux prévus pour la création de la maison de santé pluri professionnelle peuvent être assujettis à la TVA et que les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable obligent la constitution d'un service pour ce type d'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** la création d'un service au budget communal nommé « Maison de santé pluri professionnelle » à partir du 1^{er} juin 2017,
- **PRÉCISE** que ce service suivra la nomenclature M14
- **SOLLICITE** l'habilitation pour assujettissement à la TVA de la commune pour ce service auprès des services fiscaux.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-64 AMENAGEMENT RD 116

M. Olivier DE BOURSETTY rappelle à l'assemblée que lors de la séance précédente, le Conseil avait adopté par la délibération n° 2017-52, un devis de l'entreprise AXIMUM d'un montant de 18 431 € HT pour la dépose et la pose d'une glissière mixte bois/métal sur la RD 116. La dépose est finalement exécutée par nos services techniques et les supports n'ont pas besoin d'être changés. De ce fait, le montant du devis s'élève désormais à la somme de 10 510 € HT soit 12 612 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des informations de M. DE BOURSETTY
- **ANNULE** la délibération n° 2017-52 en date du 26 avril 2017,
- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise AXIMUM d'un montant de 10 510 € HT soit 12 610 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-65 REGLEMENT DU MINI-STADE

M. Jean-Paul MAZE donne lecture au Conseil du règlement du mini-stade sis sur le plateau du groupe scolaire. Ce règlement stipule les conditions d'accès et d'horaires, d'ordre et de sécurité, d'utilisation ainsi que la description des équipements. Ce règlement sera affiché à l'entrée du mini-stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** des différentes dispositions du règlement
- **ADOpte** le règlement tel que présenté.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit règlement du mini-stade

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe qu'une réunion concernant la nouvelle signalisation de circulation de la Route des Chênes se tiendra le samedi 10 juin à 9h30 en la salle de la Chênevière.
- Une réunion est prévue le 17 juin à 9h30 avec les habitants du Môt de Cantepie concernant cette voie qui est actuellement privée et non communale.
- M. le Maire informe que M. MAZE et lui-même rencontreront ce lundi les représentants du club de foot de Bretteville. Cette réunion fait suite à l'article paru dans la presse à l'occasion des 40 ans d'existence du club remettant en cause le soutien des différentes équipes municipales, ce qui est tout à fait erroné.
- Le tournoi de foot des familles, organisé chaque année par le club, se déroulera le dimanche 4 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- M. MOUCHEL demande s'il serait possible de prolonger le cheminement piétonnier côté nord allant du carrefour de la Route du Fort vers la Route Touristique (RD 116) permettant ainsi de rejoindre le trottoir en direction de Saint Germain. M. le Maire dit que cela n'est pas prévu mais que cette idée sera étudiée pour 2018.
- M. MOUCHEL fait remarquer que la peinture à l'intérieur de l'église se détériore très rapidement et qu'il faudrait procéder d'urgence à des travaux. M. le Maire lui répond qu'il se rendra avec le responsable des services techniques dans les plus brefs délais afin d'évaluer les dégâts. M. le Maire rappelle que la rénovation intérieure de l'église avait été faite en 2012.
- M. MOUCHEL demande s'il serait possible d'installer un drapeau plus grand pour les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre au monument aux morts. M. le Maire lui répond qu'un nouveau drapeau plus grand a été commandé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h.